Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260518-2026514-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire sauf pour les délibérations n° 2026.5.02 et n° 2026.5.03. Pour ces délibérations, M. Olivier DEHAESE, Maire, a quitté la séance qui s'est tenue sous la présidence de Mme Anne-Hélène TUAL, première adjointe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le douze mai deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le douze mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE (sauf pour les délibérations n° 2026.5.02 et n° 2026.5.03), Maire, Mme Anne-Hélène TUAL, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Aurélie CHATELLIER, M. Guillaume BOUÉ, Mme Marie BACHY, M. Jean-Jacques MARTINEZ, Mme Caroline HANS, M. Jean-Michel HAUTBOIS, adjoints, M. Jean-Yves DE BUCK, M. Fabrice AUTRIQUE, Mme Murielle COLLEN, Mme Marie-Noëlle FAULON, Mme Carine KULIK, Mme Émilie JARDÉ, M. Christophe COUTURIER, M. Fabrice LOUVEAU, M. Jordan LE ROUX, Mme Myriam DESHOUILLERES, Mme Élise LEQUEUX, Mme Anaïs BOURGEOIS, M. Olivier CLOUTEAU (à 20h10 à partir de la délibération n° 2026.5.02), M. Gauthier PILLON, M. Fabien BRUNET, Mme Claire JUBAULT, M. Nicolas HUMBERT, M. Julien METAYER, Mme Aésa DORGE, conseillers municipaux.

Absente représentée : Mme Tifenn BOUVET (pouvoir à Mme Anne-Hélène TUAL), conseillère municipale déléguée.

Absent excusé : M. Olivier DEHAESE, Maire (pour les délibérations n° 2026.5.02 et n° 2026.5.03).

Absent : M. Olivier CLOUTEAU (jusqu'à 20h10 pour la délibération n° 2026.5.01), conseiller municipal.

M. Jean-Jacques MARTINEZ a été nommé secrétaire.

A ce jour, 29 conseillers sont en exercice.

N° 2026.5.14 - RESSOURCES HUMAINES - Divers services - Avancements de grade - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire présente et commente le rapport suivant :

« Le statut de la fonction publique territoriale a prévu des dispositifs d'évolution de carrière des agents, autres que celui du traditionnel concours.

L'avancement de grade permet à un agent de passer au grade supérieur à l'intérieur du même cadre d'emplois (exemple : adjoint technique vers adjoint technique principal de 2ème classe). Ces avancements sont soumis à des conditions générales complétées par des conditions particulières propres à chaque cadre d'emplois et tenant à l'ancienneté de services, l'échelon détenu et, le cas échéant, à la réussite d'un examen professionnel.

Cette année, 4 agents sont présentés à l'avancement de grade. Il convient de modifier leur poste.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260518-2026514-DE

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026 de la façon suivante :

Grade	Affectation	Base temps de travail rémunéré	Base temps de travail effectif	Equivalent temps plein	Modification	Date d'effet
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Service administratif	1820	1607	1 ETP	Suppression	01/07/2026
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Service administratif	1820	1607	1 ETP	Création	01/07/2026
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Service administratif	1820	1607	1 ETP	Suppression	01/10/2026
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Service administratif	1820	1607	1 ETP	Création	01/10/2026
Animateur	Service Enfance, Jeunesse, Scolaire et Périscolaire	1820	1607	1 ETP	Suppression	01/07/2026
Animateur principal de 2ème classe	Service Enfance, Jeunesse, Scolaire et Périscolaire	1820	1607	1 ETP	Création	01/07/2026
Adjoint technique principal de 2ème classe	REM	1511	1334	0,83 ETP	Suppression	01/10/2026
Adjoint technique principal de 1ère classe	REM	1511	1334	0,83 ETP	Création	01/10/2026

A l'avenir, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions de ces divers postes pourront être exercées par un agent contractuel. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme et/ou d'une expérience professionnelle dans le secteur correspondant à l'emploi.
La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération et prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le CST a émis un avis favorable à l'unanimité des deux collèges sur cette proposition lors de sa séance du 4 mai 2026. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- modifie le tableau des effectifs de la ville conformément à la proposition effectuée ci-dessus,
- mandate Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée à cet effet, pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 19 mai 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

MAIRIE D'ACIGNE Ille-et-Vilaine

Jean-Jacques MARTINEZ
Adjoint, secrétaire de séance

MAIRIE D'ACIGNE Ille-et-Vilaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr, à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.